

La Commission reste discrète sur ses « négociations secrètes » avec la Turquie

jeudi 11 novembre 2010, par EurActiv.fr

Une porte-parole de la Commission européenne a déclaré aujourd'hui (8 novembre) qu'elle n'était pas en mesure de confirmer les comptes-rendus médiatiques concernant les « négociations secrètes » visant à débloquent les discussions d'adhésion de la Turquie dans lesquelles le commissaire pour l'Elargissement, Štefan Füle aurait joué un rôle central.

Lors des deux dernières semaines, l'UE et la Turquie ont mené des négociations secrètes visant à mettre en pratique le Protocole Ankara de 2005.

Cela permettrait à l'UE de débloquent certains chapitres liés à l'adhésion qui étaient gelés à cause du refus d'Ankara d'admettre des bateaux et des avions en provenance de la République de Chypre dans ses ports et aéroports (voir « Background »)

L'acteur principal des négociations fut Štefan Füle, rapporte le journal turc Milliyet, décrivant une stratégie de « concessions mutuelles ».

Le scénario décrit verrait la Turquie ouvrir un ou plusieurs de ses ports aux bateaux en provenance de la République de Chypre. En échange, un ou plusieurs Etats membres commenceraient à voler vers l'aéroport d'Ercan sur le territoire de la République turque de Chypre du Nord qui n'est reconnue que par Ankara.

Sur ces bases, les négociations devraient se débloquent, écrit le Milliyet.

Les comptes-rendus dans la presse turque sont « intéressants » et sonnent « comme un roman d'espionnage », a déclaré Angela Filote, la porte-parole de M. Füle, à Bruxelles aujourd'hui. Questionnée de toutes parts, elle a répondu qu'elle ne savait pas personnellement si les discussions décrites par le Milliyet avaient réellement eu lieu, mais elle n'a pas démenti.

Ces rapports de presse semblent coïncider avec des déclarations faites par de hauts fonctionnaires turcs.

Se confiant à EurActiv récemment, le chef des négociations turc, Egemen Bağış, a dit que son pays ouvrirait ses ports et ses aéroports « demain » si les décisions prises en avril 2004 par le Conseil européen sont appliquées.

« Si les avions espagnols, néerlandais, allemands et français atterrissent à l'aéroport d'Ercan [dans le Nord de Chypre], si d'autres bateaux européens déchargent leurs containers dans la partie Nord de Chypre, alors les avions et les bateaux chypriotes grecs sont les bienvenus », avait déclaré M. Bağış.

Chypre s'est également montrée flexible. Le président du pays, Demetris Christofias, a exposé brièvement une proposition le 11 octobre qui pourrait accélérer les négociations de réunification de l'île en ouvrant le port de Famagusta, ville fantôme aujourd'hui, au commerce international.

Selon le Milliyet, la réunion des leaders de l'UE à Bruxelles les 16 et 17 décembre donnera lieu à des décisions sur le déblocage de la demande d'adhésion de la Turquie. Le pire scénario, écrit le quotidien, serait que les négociations pour la Turquie restent complètement bloquées sous le Protocole d'Ankara.

Background

La division de Chypre représente l'une des questions les plus difficiles qui affectent les relations UE-Turquie, la future adhésion de la Turquie à l'UE dépendant de la résolution de ce différend.

Malgré des efforts répétés sous l'égide de l'ONU pour amener les dirigeants des communautés grecques et turques de Chypre à s'entendre, l'île est restée divisée depuis 1974.

En 1992, le secrétaire général de l'ONU Kofi Annan avait présenté un plan de réunification, suggérant une fédération des deux entités avec une présidence tournante, qui a soulevé l'enthousiasme.

En avril 2004, les Chypriotes grecs ont rejeté le référendum sur le plan onusien connu sous le nom de Plan Annan, tandis que les Chypriotes turcs l'acceptaient. L'échec du référendum fut une déception pour l'UE, qui avait accepté de laisser Chypre rejoindre l'Union en partie avec l'espoir que cette initiative encouragerait une solution au problème chypriote. En mai 2004, la République de Chypre (partie grecque) est devenue un membre à part entière de l'UE.

Lors du sommet de décembre 2004, les dirigeants de l'UE ont convenu d'ouvrir les négociations d'adhésion à la Turquie à partir d'octobre 2005. L'une des conditions explicites était qu'Ankara étende son accord d'association de 1963 signé avec l'entité précédant l'UE, la Communauté économique européenne, aux dix nouveaux Etats membres de l'UE. Ce groupe incluait l'Etat chypriote grec, qui n'est pas reconnu par la Turquie.

En juillet 2005, la Turquie a signé un protocole étendant son union douanière aux dix nouveaux membres, mais Ankara a dans le même temps fait une déclaration affirmant que sa signature ne signifiait pas une reconnaissance de la République de Chypre. La Turquie a également refusé d'ouvrir ses ports et ses aéroports à Chypre, puisqu'elle prétend que l'UE ne commerce pas directement avec la partie nord non reconnue de l'île (EurActiv 08/01/10).

Jusqu'ici, seulement un chapitre d'adhésion (science et recherche) a été provisoirement fermé. Onze autres ont été ouverts, mais huit restent bloqués à cause de la non mise en œuvre par la Turquie du Protocole d'Ankara, qui dispose que l'accès aux ports devrait être garanti aux bateaux de la République de Chypre.

Voir en ligne : <http://www.euractiv.com/fr/elargiss...>

Sources

Sources : Euractiv du 8 novembre 2010